



Mardi 11 Octobre :

Mobilisation contre la répression syndicale.

Maltraitée pendant cinq ans par Jean-Michel Blanquer, la communauté éducative a assisté, relativement impuissante, à la casse du service public de l'éducation. Désenchantés et las de s'entendre dire que les solutions et les moyens manquaient, les personnels de l'éducation se sont rendu compte que l'administration n'hésitait pas à redoubler d'imagination et à dépenser sans compter pour les faire taire et les transformer en simples exécutants de politiques délétères.

À Carcassonne, Strasbourg, Cahors et Clermont-Ferrand, ils ont constaté que des représentant.e.s syndicaux départementaux et académiques pouvaient être traduits en justice pour avoir exercé leur mandat syndical. A Dôle, Bordeaux, Amiens, Rennes, Romorantin et Melle, ils ont réalisé qu'il était possible de suspendre des enseignant.e.s jusqu'à huit mois pour avoir fait valoir leur droit de grève et de les sanctionner contre l'avis même des instances disciplinaires. A Bobigny, Reims et Saint-Denis, ils ont appris que, grâce à la loi de transformation de la fonction publique, l'administration était en mesure de se débarrasser de personnels mobilisés en usant de « mutations dans l'intérêt du service », sans avoir à se justifier ni mettre en place de procédures contradictoires.

A travers elles et eux, c'est l'ensemble de la communauté éducative du pays qui espère de la part de son nouveau ministre un geste fort. Il n'est aucune « sérénité » possible dans une institution qui fait droit à l'arbitraire et qui méprise de la sorte les **libertés syndicales**. Il n'est qu'un remède au désenchantement hérité des années Blanquer : que la page en soit définitivement tournée. Le ministre Pap Ndiaye a aujourd'hui le pouvoir de rompre avec ces pratiques répressives, notamment en prononçant la **réintégration immédiate de Kai Terada**.

Un préavis de grève est déposé. Nous invitons les collègues à prendre des photos en salle des profs pour une publication sur nos réseaux.

Bac 2023 : des « allègements » en terminale...

La semaine dernière, le ministère de l'Éducation nationale a livré aux enseignant.e.s et aux élèves les nouveaux programmes d'examen pour les épreuves du baccalauréat général portant sur les enseignements de spécialité. Ces derniers restent complètement démesurés et en total décalage avec la réalité des rythmes d'apprentissage d'élèves de lycée.

En SES, sept chapitres - et non plus huit - seront finalement exigés. En effet, le chapitre « Quelle est l'action de l'école sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ? » a été retiré des attendus. Un mois après la rentrée des classes, cette annonce passe mal : pour les enseignant.e.s ayant commencé par ce chapitre, il n'y aura aucun aménagement. Il n'y a strictement aucun « allègement » en HLP et en HGGSP ! Le ministère s'assoit ainsi sur l'égalité de traitement des candidat.e.s à l'examen et continue d'instaurer un climat d'angoisse dans les classes, tant pour les enseignant.e.s que pour les élèves.

Le calendrier resserré issu de la réforme du bac de l'ancien ministre, avec le déplacement en mars des épreuves de spécialité oblige à tenir une cadence d'enseignement effrénée. Le ministère continue d'ériger -Parcoursup et son principe de sélection comme priorité absolue, au détriment de la formation intellectuelle et citoyenne des élèves.

Exigeons le report en juin

Le ministre maintient les épreuves de spécialité en mars. C'est à la fois un déni de démocratie (il néglige l'expression de la quasi totalité des organisations syndicales) et un déni pédagogique (comment préparer sereinement les élèves dans ce calendrier intenable ?) Le SNES-FSU a pris l'initiative de proposer aux autres organisations syndicales et aux associations de spécialistes une pétition pour exiger le report des épreuves en juin.

Agissons ensemble, signez et faites signer cette pétition !

<https://lespetitions.eu/petition/org/intersyndicales/bac-2023-il-faut-reporter-les-epreuves-de-specialite-en-juin>

Colloque « collègue » :

deuxième session de réflexion mercredi 12 octobre

Conformément aux mandats du congrès de Montpellier, le SNES-FSU organise un colloque sur le collège le 30 mars 2023. Pour se préparer au mieux à ce colloque, **plusieurs visioconférences sont organisées autour de thématiques majeures**. La prochaine aura lieu le **mercredi 12 octobre de 14 h 30 à 16 h 30**.

Thème : L'évaluation en question. Quels objectifs, quelles fonctions assigner à l'évaluation au collège ? Évaluations diagnostiques, formatives, sommatives, DNB, quelle place doivent-ils occuper ? Quel cadre imaginer pour un DNB détaché du bilan de fin de cycle ?

Laurent TALBOT, maître de conférences en Sciences de l'éducation à l'université de Toulouse, fera une conférence pour stimuler la réflexion sur ces questions.

Ces séances de réflexion sont ouvertes à tou.tes les syndiqué.es.

Inscription sur l'espace adhérent du site du SNES-FSU : <https://adherent.snes.edu/Modules/Stages/StagesJRD/StagesJRD.index.php>

Vous pouvez également vous inscrire dès maintenant pour participer au colloque « collègue » qui se déroulera à Paris le 30 mars 2023.

Mardi 18 Octobre :

mobilisation contre la casse de la voie professionnelle

Cette réforme concerne tout autant les enseignant.e.s du secondaire que les collègues des lycées professionnels à travers notamment de la « demi-journée Avenir » envisagée en classe de Cinquième.

Sur la forme, un dispositif inopérant (mais où caser cette demi-journée ?!) et sur le fond, un dispositif dangereux pour les élèves et les personnels. Il aura pour conséquence de **réduire les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles** aux seuls besoins économiques du territoire, assignant ces élèves à résidence géographique et sociale. Aborder l'orientation uniquement sous l'angle de la découverte de certains champs professionnels revient à occulter les questions du développement à l'adolescence, des biais sociaux ou de genre. Ce dispositif participe activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation et au contournement des Psy-ÉN, déjà bien orchestrés par les régions. Cette réforme est animée par une logique délétère : chaque élève restera à sa place et l'École fera des économies. À rebours de cette vision étriquée, le SNES-FSU porte l'idée que les collèges et lycées sont des lieux de formation générale, technologique et professionnelle, que l'École doit être

Élections professionnelles 2022 - TRÈS IMPORTANT

À partir du mardi 11 octobre, l'affichage des listes **est obligatoire** dans les établissements. Il faut vérifier que les informations portées sont correctes. **Les modifications sont possibles** jusqu'au lundi 24 octobre via un formulaire. Le **jeudi 13 octobre**, vous serez destinataire d'un courriel par l'administration pour **créer votre espace de vote**.

Attention : il contiendra un lien qui ne pourra être utilisé qu'une seule fois. Pour créer votre espace de vote, il faudra **utiliser la messagerie académique**. En cas de difficulté, nous restons à votre disposition.